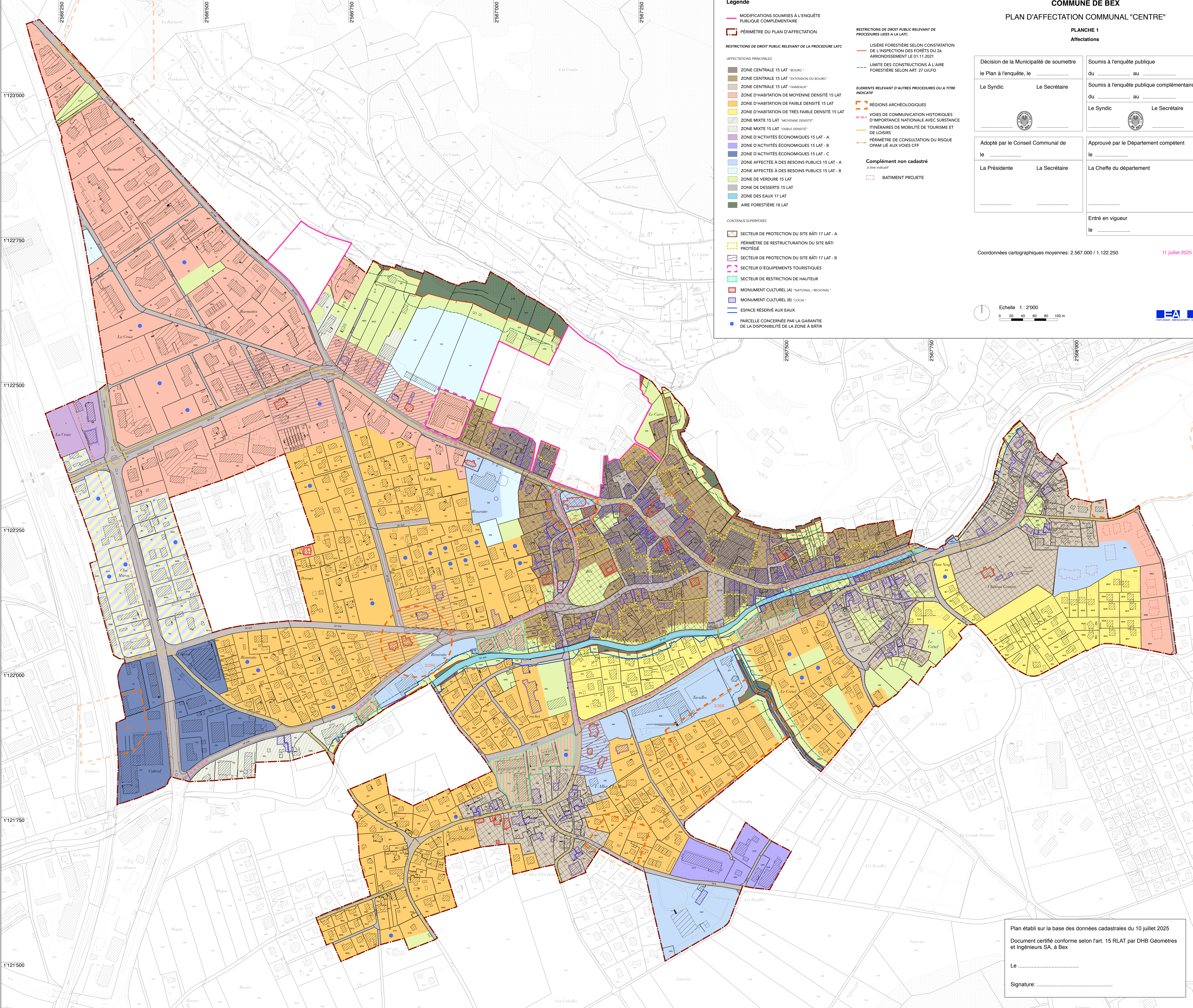




Légende

MODIFICATIONS SOUMISES À L'ENQUÊTE
PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

PÉRIMÈTRE DU PLAN D'AFFECTATION

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCEDURE LATC

AFFECTATIONS PRINCIPALES

- ZONE CENTRALE 15 LAT "BOURG"
- ZONE CENTRALE 15 LAT "EXTENSION DU BOURG"
- ZONE CENTRALE 15 LAT "HAMEAUX"
- ZONE D'HABITATION DE MOYENNE DENSITÉ 15 LAT
- ZONE D'HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ 15 LAT
- ZONE D'HABITATION DE TRÈS FAIBLE DENSITÉ 15 LAT
- ZONE MIXTE 15 LAT "MOYENNE DENSITÉ"
- ZONE MIXTE 15 LAT "FAIBLE DENSITÉ"
- ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 15 LAT - A
- ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 15 LAT - B
- ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 15 LAT - C
- ZONE AFFECTÉE À DES BESOINS PUBLICS 15 LAT - A
- ZONE AFFECTÉE À DES BESOINS PUBLICS 15 LAT - B
- ZONE DE VERDURE 15 LAT
- ZONE DE DESERTE 15 LAT
- ZONE DES EAUX 17 LAT
- AIRE FORESTIÈRE 18 LAT

CONTENUS SUPPOSÉS

- SECTEUR DE PROTECTION DU SITE BÂTI 17 LAT - A
- PÉRIMÈTRE DE RESTRUCTURATION DU SITE BÂTI PROTÉGÉ
- SECTEUR DE PROTECTION DU SITE BÂTI 17 LAT - B
- SECTEUR D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES
- SECTEUR DE RESTRICTION DE HAUTEUR
- MONUMENT CULTUREL (A) "NATIONAL / REGIONAL"
- MONUMENT CULTUREL (B) "LOCAL"
- ESPACE RÉSERVÉ AUX EAUX
- PARCELLE CONCERNÉE PAR LA GARANTIE DE LA DISPONIBILITÉ DE LA ZONE À BÂTIR

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE
PROCÉDURES LIÉES À LA LATC

LISIÈRE FORESTIÈRE SELON CONSTATATION
DE L'INSPECTION DES FORÊTS DU 26
ARRONDISSEMENT LE 01.11.2021

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE
INDICATIF

COMPLÉMENT NON CADASTRÉ
à titre indicatif

BATIMENT PROJETÉ

COMMUNE DE BEX
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL "CENTRE"

PLANCHE 1
Affectations

Décision de la Municipalité de soumettre
le Plan à l'enquête, le

Adopté par le Conseil Communal de
le

La Présidente La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du au

Soumis à l'enquête publique complémentaire
du au

La Cheffe du département

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.567.000 / 1.122.250

11 juillet 2025

Echelle 1 : 2'000
0 20 40 60 80 100 m



Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 juillet 2025

Document certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par DHB Géomètres
et Ingénieurs SA, à Bex

Le
Signature: